

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE PROFESSIONNELS

#### 0. Définitions

- L'« Acheteur » est défini comme étant la personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, qui souscrit aux Offres de Services pour les besoins de son activité professionnelle, par la signature du contrat et dont il accepte les termes et conditions sans réserve.
- Le « Site » désigne le site internet <u>www.coriopro.com</u>
- L'« Opérateur » désigne la société Coriolis Télécom SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 27.221.250 €, immatriculée au RCS de Paris sous le nº 419 735 741, dont le siège social est situé 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris.
- Le « Partenaire TV » désigne la société SFR avec qui l'Opérateur a conclu un accord de partenariat au titre duquel SFR fournit à l'Acheteur, sous sa propre responsabilité, une offre de service de télévision, dans le cadre d'un contrat à conclure directement auprès de SFR, par l'intermédiaire de l'Opérateur.
- L'« Offre de Service » désigne :
  - o l'offre de service Box Fibre Pro fournie par l'Opérateur, telle que décrite dans les documents contractuels la concernant, à laquelle est associée un routeur et, le cas échéant un PTO et/ou un ONT (ci-après le « Matériel ») mis à disposition par l'Opérateur.
    - Il est précisé qu'offre Box Fibre Pro comprend également de manière indissociable la fourniture, par le Partenaire TV de l'Opérateur, d'une offre de service TV qui fait l'objet d'un contrat distinct, à conclure par l'Acheteur pour une période minimale d'engagement de 12 mois, directement entre l'Acheteur et le Partenaire TV.
  - A l'offre Box Fibre Pro peut être également associée, selon le choix par l'Acheteur, une offre de service mobile fournie par l'Opérateur (Forfait Mobile Duo), telle que décrite dans les documents contractuels la concernant, dans la limite de la souscription d'un nombre maximum de 6 abonnements mobiles au tarif préférentiel proposé par l'Opérateur.

Les présentes CGV sont librement accessibles sur le Site via un lien hypertexte figurant en bas de la page d'accueil.

Il est rappelé que l'Acheteur ne peut conclure de contrat sans avoir préalablement déclaré, au moyen d'une case à cocher, avoir pris connaissance des documents contractuels, comprenant notamment les présentes CGV ainsi que des CGA des Services et les Fiches Tarifaires notamment via les liens hypertextes figurant à côté de la case à cocher, et les avoir acceptées dans leur intégralité et sans réserve.

### 1. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions générales dans lesquelles l'Opérateur commercialise, via le Site, l'Offre de Service.

Les présentes CGV complètent, le cas échéant, les CGA régissant les Offres de Services fournies par l'Opérateur avec lesquelles elles forment alors un tout indissociable lorsque l'Acheteur souscrit une telle Offre

de Service auprès de l'Opérateur et constituent le contrat entre l'Acheteur et l'Opérateur.

### 2. Conclusion du contrat – Condition suspensive – Preuve du contrat

Il est préalablement rappelé à l'Acheteur que les contrats conclus dans le cadre du Site sont des contrats conclus par voie électronique via le système du « double-clic » prévu par l'article 1127-2 du Code civil, dont l'entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la validation du dossier de l'Acheteur par l'Opérateur conformément aux dispositions du présent article.

La souscription à l'Offre de Service Box Fibre Pro et à l'Offre de Service Forfait Mobile Duo fait l'objet d'un bon de commande conclu entre l'Acheteur et l'Opérateur.

La souscription concomitante à l'offre de service TV fait l'objet d'un bon de commande distinct, souscrit simultanément via le Site, entre l'Acheteur et le Partenaire TV. L'ensemble des documents et bons de commande ainsi signés et/ou souscrit par l'Acheteur forment un ensemble indissociable, ci-après désignés par le « Contrat ».

# 2.1 Conclusion du Contrat par l'Acheteur

Pour conclure le Contrat, l'Acheteur, qui doit obligatoirement disposer d'une adresse e-mail valide accessible depuis un ordinateur, doit suivre le parcours de commande suivant :

L'Acheteur est d'abord invité à vérifier l'éligibilité de son local (par l'intermédiaire de son adresse postale ou de son numéro de téléphone fixe) à l'Offre de Service Box Fibre Pro.

L'Acheteur est ensuite invité à sélectionner, en sus de l'Offre Box fibre Pro, le nombre de forfait(s) mobile(s) (offre Forfait Mobile Duo) qu'il souhaite souscrire, dans une limite maximum de 6 abonnements mobiles maximum à tarif préférentiel, par Offre de Service. L'Acheteur est alors invité à préciser les informations nécessaires au raccordement de son local (adresse, existence d'une prise optique, type de logement ...) puis à choisir une date et un horaire de rendez-vous pour l'installation (raccordement) du Service dans son local.

L'Acheteur accède ensuite à la page « Panier », constituant la première étape du parcours de commande permettant la conclusion du contrat, dans le cadre de laquelle il :

- (i) peut modifier le contenu de son panier en cliquant sur le bouton « supprimer » figurant sous chacun des éléments de sa commande, et/ou,
- (ii) valide le contenu de ce dernier en cliquant sur le bouton « <u>VALIDER MON PANIER</u> » (<u>le fait de cliquer sur ce bouton est alors constitutif du « premier clic » dans le cadre du système du « double-clic » précité</u>) ;

L'Acheteur accède à la page « Identification ».

Si l'Acheteur est déjà client de l'Opérateur, il doit s'identifier à l'aide de son adresse email et de son mot de passe, ses informations d'identification et coordonnées sont alors automatiquement renseignées dans le formulaire en ligne. L'Acheteur a alors la possibilité de les corriger si besoin.

Si l'Acheteur est un nouveau client, il doit alors créer un compte et remplir le formulaire en ligne présenté aux fins de s'identifier.

Une fois ses informations d'identification renseignées (ou remontées automatiquement), l'Acheteur :

- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve :
- Les présentes Conditions Générales de Vente
- Les Conditions Générales d'Abonnement Box Fibre Pro
- La Fiche Tarifaire associée à l'offre Box Fibre Pro
- Les Conditions Générales d'Abonnement Mobile Entreprise
- la Fiche Tarifaire Forfait Mobile Duo associée à l'offre Box Fibre Pro
- Les Conditions Générales d'Abonnement du Service TV du Partenaire TV.

L'ensemble de ces documents peuvent être consultés via des liens hypertexte.

Le fait de cocher la case d'acceptation des documents listés ci-avant vaut acceptation par l'Acheteur pleine et sans réserve desdits documents contractuels.

L'Acheteur valide ensuite son acceptation en cliquant sur le bouton « <u>CONTINUER</u> ».

L'Acheteur passe ensuite à la seconde étape du parcours de commande permettant la signature du contrat et accède à la page « Paiement » où il doit renseigner les informations à la facturation mensuelle du Service (IBAN) ainsi que ses données carte bancaire afin de procéder au paiement des frais d'activation de sa Box Fibre Pro.

L'Acheteur conclut définitivement le contrat en cliquant sur le bouton « <u>PAYER</u> » (<u>le fait de cliquer sur ce bouton</u> <u>est alors constitutif du « second clic » dans le cadre du système du « double-clic » précité</u>).

Tant qu'il n'a pas cliqué sur le bouton « PAYER » (soit le « second clic »), l'Acheteur peut, à tout moment, revenir à l'une des étapes précédentes, afin d'apporter des modifications et/ou corrections aux informations saisies.

L'Acheteur accède ensuite à la page « Confirmation » : il est alors informé de la prise en compte de sa commande et de l'enregistrement du Contrat conclu.

La procédure de conclusion du Contrat décrite ci-dessus, associée à l'accusé de réception de la commande de l'Acheteur envoyé par e-mail par Coriolis Télécom à l'adresse renseignée par l'Acheteur constitue le système du « double-clic » qui permet au contrat d'être valablement conclu par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 1127-2 du Code civil.

Ainsi, le fait, pour l'Acheteur, de cliquer sur les boutons « VALIDER MON PANIER » puis « PAYER » exprime son acceptation irrévocable des termes de l'Offre de Service souscrite.

Par ailleurs, l'Acheteur est informé que le fait de passer une commande via le Site l'engage à en régler son montant à l'Opérateur.

- **2.2**L'Acheteur déclare sur l'honneur que les informations communiquées en ligne dans le formulaire en vue de la validation de son dossier par l'Opérateur et au raccordement de son local sont exactes et seront corroborées par les pièces justificatives dont l'Opérateur se réserve la possibilité de lui demander communication, le cas échéant, préalablement à la levée de la condition suspensive prévue à l'article 2.4 ci-après.
- **2.3** L'Acheteur est également informé de ce que l'Opérateur se réserve la faculté, préalablement à la levée de la condition suspensive prévue à l'article 2.4 ci-après, d'exiger de l'Acheteur le versement d'un dépôt de garantie lorsque celui-ci se trouve notamment dans l'une des situations suivantes :
  - L'Acheteur n'a pas souscrit préalablement d'autre contrat d'abonnement auprès de l'Opérateur,
  - L'Acheteur a souscrit ou souscrit plusieurs contrats d'abonnement auprès de l'Opérateur,
  - L'Acheteur a eu des incidents de paiements au titre des contrats d'abonnements préalablement souscrits auprès de l'Opérateur,

Le dépôt de garantie devra être réglé à l'Opérateur préalablement au raccordement et/ou activation du(es) Service(s). L'Opérateur informera l'Acheteur du montant du dépôt de garantie par courrier électronique ou tout autre moyen.

Dans ce cas, l'Acheteur devra adresser à l'Opérateur un chèque du montant du dépôt de garantie demandé à l'ordre de l'Opérateur.

Enfin, l'Acheteur est informé de ce que l'Opérateur se réserve le droit :

- d'annuler ou de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une
  - commande ou d'un contrat antérieur ;
- de refuser toute commande en cas de motif légitime.

## 2.4 Condition suspensive

L'Acheteur est informé de ce que l'entrée en vigueur du contrat conclu par voie électronique en application des termes de l'article 2.1 ci-dessus est soumis à la condition suspensive de la validation de son dossier, sur la base des informations qu'il a fournies dans le cadre de la procédure de conclusion du contrat décrite dans ce même article, ainsi qu'au succès du paiement en ligne effectué au moyen de sa carte bancaire.

L'Acheteur sera informé de la levée ou non de la condition suspensive dans le cadre de l'accusé de réception de la commande de l'Acheteur envoyé par e-mail par l'Opérateur.

Dans le cadre d'une commande effectuée sur le Site, l'Acheteur peut alors prendre connaissance, via le Site, du statut de sa commande et, le cas échéant, de l'expédition du Matériel et/ou Service(s) commandé(s) en se connectant à son « Espace Client ».

### 2.5 Preuve du contrat

Les données électroniques enregistrées par l'Opérateur (et notamment les informations fournies par l'Acheteur, ainsi que l'horodatage de la formation du Contrat) constituent la preuve de la commande (ou des commandes) passée(s) entre l'Acheteur et l'Opérateur et de la commande passée entre l'Acheteur et le Partenaire TV ce que l'Acheteur reconnaît et accepte.

Ces données électroniques donnent lieu à l'établissement de bons de commandes qui sont partie intégrante du Contrat, lequel composé des documents suivants :

- Bon de commande Partie Administrative
- Bon de commande Offre Box Fibre Pro
- Bon de commande Offre Mobile Duo
- CGA Coriolis Box Fibre Pro
- CGA Mobile
- Bon de commande et CGA du Service TV fourni par le Partenaire TV
- Mandat de prélèvement SEPA
- Fiche tarifaire de l'offre Box Fibre Pro
- Fiche tarifaire de l'offre Mobile Duo

via l'e-mail d'accusé de réception envoyé par l'Opérateur.

Il est conseillé à l'Acheteur d'enregistrer les fichiers précités sur le disque dur de son ordinateur et/ou de tout autre support en permettant la conservation, ou bien encore d'en imprimer un exemplaire. De la même façon, il est recommandé à l'Acheteur d'enregistrer et/ou d'imprimer les conditions générales d'abonnement, et/ou les fiches tarifaires qui sont des éléments constitutifs de son contrat d'abonnement et, le cas échéant de son contrat TV et qui lui sont communiqués dans l'e-mail de validation de commande ou de confirmation de commande.

L'Acheteur pourra aussi retrouver ces documents dans son Espace Client en ligne accessible depuis le Site.

L'Opérateur, pour sa part, conservera le(s) contrat(s) sous forme de fichier électronique au format «pdf» et s'engage à en communiquer une copie dans un délai raisonnable à tout Acheteur qui en ferait la demande auprès du Service Client dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 9 ci-après.

## 2.6 Conservation des numéros de téléphonie fixe et mobile de l'Acheteur chez l'Opérateur

L'Acheteur qui souhaite conserver son numéro d'appel fixe chez l'Opérateur doit se conformer aux dispositions des CGA applicables relatives à la portabilité des numéros fixes.

Lors de la passation de la commande, l'Acheteur doit fournir les informations demandées et nécessaires à la portabilité de son numéro fixe afin d'autoriser l'Opérateur à résilier l'abonnement dont il est titulaire, souscrit auprès de son opérateur actuel.

Il est rappelé à l'Acheteur que pour pouvoir bénéficier de la conservation de son numéro d'appel, la ligne attachée audit numéro doit toujours être active au moment du portage.

L'Acheteur qui souhaite conserver son numéro d'appel mobile chez l'Opérateur doit se conformer aux dispositions des CGA relatives à la conservation des numéros et à leur portabilité.

Lors de la passation de la commande, l'Acheteur doit fournir les informations demandées et nécessaires à la conservation de son numéro afin d'autoriser l'Opérateur à résilier la ligne dont il est titulaire, souscrite auprès de son opérateur actuel.

Il est rappelé à l'Acheteur que pour pouvoir bénéficier de la conservation de son numéro d'appel, la ligne attachée audit numéro doit toujours être active au moment du portage.

#### 3. Conditions de l'Offre

Les Offres de Services et leurs caractéristiques sont celles décrites sur le Site. Les Offres de Service sont valables dans la limite des stocks disponibles.

L'Opérateur attire l'attention de l'Acheteur sur le fait que certaines Offres peuvent être limitées dans le temps et qu'en conséquence, il appartient à l'Acheteur de prendre toute disposition afin de transmettre, le cas échéant, en temps utile à l'Opérateur les documents nécessaires à l'acceptation de sa commande.

### 3.1 Offre Box Fibre Pro

L'utilisation du Service Box Fibre Pro est régie par les CGA applicables, dont l'Acheteur a déclaré en avoir pris connaissance et les accepter préalablement à la conclusion du contrat.

Les tarifs des Services Box Fibre Pro, comme leurs différentes modalités d'application, sont définis dans la Fiche Tarifaire applicable, consultable par l'Acheteur au moment de la souscription de son abonnement.

L'Acheteur est invité à télécharger et enregistrer les CGA afin d'en disposer ultérieurement.

## 3.2 Offre associée Forfait Mobile Duo

L'utilisation du Service Forfait Mobile Duo est régie par les CGA disponibles sur le Site, dont l'Acheteur a déclaré en avoir pris connaissance et les accepter préalablement à la conclusion du contrat. L'Acheteur est invité à télécharger et enregistrer les CGA afin d'en disposer ultérieurement.

Les tarifs du Service Forfait Mobile Duo, comme leurs différentes modalités d'application, sont définis dans la Fiche Tarifaire, consultables par l'Acheteur au moment de la souscription de son abonnement

## 4. Expédition – Livraison

Sous réserve de leur disponibilité, les Offres de Services commandées, ainsi que le Matériel pour l'Offre Box Fibre Pro, sont livrés, exclusivement en France métropolitaine, par voie postale à l'adresse indiquée par l'Acheteur dans le cadre du processus de conclusion du Contrat.

L'Acheteur est tenu de fournir dans le cadre du dit processus la totalité des informations nécessaires à la livraison (adresse exacte, code porte ...). À défaut, l'Opérateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un défaut de livraison.

La livraison se matérialise par la signature de l'Acheteur ou de toute personne de son entreprise ou mandatée par lui, du bon de livraison.

L'Acheteur doit formuler toute réclamation éventuelle concernant le Matériel ou toute avarie subie par le Matériel au cours du transport, au moment de sa livraison ou de refuser la livraison, et de confirmer cette réclamation dans les meilleurs délais suivants la livraison du Matériel à l'adresse e-mail suivante: <a href="mailto:serviceclientbox@coriolis.fr">serviceclientbox@coriolis.fr</a> ou par téléphone au service client 09.70.14.70.34 (prix d'un appel local depuis un fixe en France Métropolitaine).

Aucun Matériel ne sera échangé avant d'avoir été réexpédié et réceptionné par l'Opérateur, en bon état et complet. Il appartiendra à l'Acheteur de préciser le vice ou l'anomalie qu'il aura constaté aux fins de vérification par l'Opérateur.

### Article 5. Prix - Facturation - Paiement

## **5.1** <u>Prix</u>

Les prix applicables, qui s'entendent Hors Taxes, hors frais de livraison le cas échéant, sont ceux en vigueur au jour de la conclusion du Contrat par l'Acheteur.

L'Opérateur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les Offres souscrites seront facturées sur la base des prix en vigueur à la date de conclusion du Contrat.

Les éventuels frais de livraison sont indiqués, le cas échéant, dans le cadre du panier de commande, mais également de la page récapitulant la commande.

Sauf dérogation, les promotions ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours.

## 5.2 Modalités de paiement

Toutes les commandes passées ou finalisées sur le Site sont payables par carte bancaire dans les conditions cidessous. Afin de sécuriser les transactions sur le Site, un système de paiement en ligne 3DS Secure est proposé à l'Acheteur qui permet de crypter le numéro de sa carte bancaire. Pour pouvoir bénéficier du mode de paiement sécurisé 3DS Secure l'Acheteur doit impérativement utiliser les navigateurs compatibles avec le système 3DS Secure.

En outre, afin de vérifier si l'Acheteur est bien en possession physique de la carte bancaire utilisée pour procéder au paiement, il lui sera demandé d'indiquer les trois chiffres du cryptogramme visuel figurant au dos de la carte bancaire lors de la saisie des coordonnées bancaires effectuées au moment du paiement.

Le règlement du prix (frais d'activation) s'effectue par carte bancaire. Le débit de cette transaction est effectué au moment de la commande de l'Offre de Service.

Les factures mensuelles relatives au(x) Service(s) sont adressées fournies sur support durable électronique disponibles dans l'Espace Client accessible depuis le Site. L'Acheteur aura accès à l'Espace Client grâce à son identifiant et son mot de passe. Ces factures sont disponibles 12 mois et peuvent être imprimées à tout moment par l'Acheteur. Il est recommandé à l'Acheteur d'archiver lesdites factures dans son système d'information.

## 5.3 Retard ou défaut de paiement

En cas de défaut de paiement des frais d'activation, l'Opérateur se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de la mise en œuvre de toute autre voie d'action.

En cas de retard ou de défaut de paiement du Service, l'Opérateur se réserve le droit de suspendre le Service souscrit voire de résilier ledit Service conformément aux stipulations des CGA applicables, et/ou de refuser toute demande d'activation jusqu'au complet paiement des sommes dues.

# 5.4 Erreur manifeste / Prix dérisoire

L'Acheteur est informé qu'en cas d'erreur manifeste concernant l'affichage du prix d'une Offre, entraînant un prix dérisoire et/ou illusoire ou en tout état de cause, un prix excessivement inférieur ou prix habituellement pratiqué par les autres vendeurs pour cette même Offre, l'Opérateur sera en droit d'annuler ou de rejeter la commande, le contrat n'ayant pu être valablement formé en raison du caractère dérisoire et/ou illusoire de la contrepartie financière de l'Offre.

### Article 6. Clause de réserve de Propriété

De convention expresse, et nonobstant toute clause contraire, l'Opérateur se réserve la propriété du Matériel qui est mis à disposition de l'Acheteur dans le cadre de l'Offre de Service. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'Acheteur, dès leur livraison, des risques et périls liés à la garde du Matériel.

## Article 7. Garantie – Service après-vente

Le Matériel est garanti contre tous défauts cachés conformément aux dispositions de l'article 1641 et suivants du Code civil.

En cas de panne du Matériel, l'Acheteur doit contacter le service client de l'Opérateur.

## Article 8. Données personnelles

Les informations concernant l'Acheteur sont recueillies par l'Opérateur afin de traiter les commandes et de permettre le suivi de son dossier. Chaque Acheteur dispose conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à :

DPO de Coriolis Télécom, 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris ou dpo@coriolis.fr.

#### **Article 9. Service Client**

### 9.1 Suivi de la commande

Un Service Client est mis à disposition de l'Acheteur, du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9H à 18h, pour répondre à toutes les questions concernant le <u>suivi de sa commande</u>, au 09.70.14.70.34 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe en France métropolitaine).

L'adresse électronique suivante est également à la disposition de l'Acheteur : serviceclientbox@coriolis.fr.

### **9.2** Fonctionnement des Services ou gestion des abonnements

Un Service Client est mis à disposition de l'Acheteur du lundi au vendredi de 9h00 h à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 pour répondre à toutes les questions concernant le fonctionnement des Services l'Opérateur :

- par téléphone au 09.70.14.70.34 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe en France métropolitaine),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclientbox@coriolis.fr

#### Article 10. Force majeure

La responsabilité de l'Opérateur ne peut être engagée au cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution ou le retard dans l'exécution d'une ou plusieurs des obligations à sa charge au titre des présentes CGV, résulte d'un cas de force majeure tel que retenu par les tribunaux français.

De plus, les Parties conviennent qu'un cas de force majeure inclura notamment les événements suivants : intempéries exceptionnelles, attentats, épidémies, pandémies, état d'urgence sanitaire, actes ou omissions d'une autorité publique (y compris les modifications de toute réglementation applicable aux Services), défaillances ou contraintes d'un moyen de télécommunications géré par un opérateur auquel le réseau est raccordé ou d'un fournisseur, accès limité par un propriétaire ou un gestionnaire de domaine, agitations, rébellions, insurrections, émeutes, guerres, déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, défaillances d'un opérateur tiers, actes de tiers. Chaque Partie notifiera dans les meilleurs délais à l'autre, par écrit, la survenance de tout cas de force majeure.

## **Article 11. Divers**

Les parties conviennent que la loi applicable aux présentes conditions générales de vente est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, qui ne trouve pas de solution amiable, est soumis au Tribunal de commerce de Paris.

De convention expresse entre l'Opérateur et l'Acheteur, les SMS et les emails que l'Opérateur pourra adresser à l'Acheteur au titre de l'exécution du Contrat auront valeur probante.

L'Acheteur s'engage à communiquer à l'Opérateur toute modification de son adresse email et/ou postale de contact.